

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 26 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Mardi 16 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égareront, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Frimaire, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

I T A L I E.

De Turin, le 3 novembre.

Notre cour engagée dans une guerre qui excède ses forces & ses finances, a représenté, dit-on, à l'Angleterre qu'elle ne pouvoit supporter le moindre retard dans les paiemens des subsides convenus. Pitt a répondu que la saison ayant suspendu les hostilités dans le Piémont, il seroit reprendre incessamment le cours des subsides convenus, mais que cependant les états d'Italie, qui retirent de grands avantages du commerce britannique, devoient un peu se prêter aux difficultés des circonstances, & faire de leur mieux pour s'aider eux-mêmes.

Cette réponse, vraie ou fausse, de l'Angleterre, a déterminé notre cour à faire faire un nouvel effort par le peuple; en conséquence elle a mis en circulation pour 12 millions de nouveaux billets de banque de 50 livres & au-dessus, & à compter du 1^{er}. janvier prochain, ces billets donneront aux porteurs un intérêt de 4 pour cent.

On apprend que les Français qui s'étoient portés de final dans le Piémont vers le milieu du mois dernier, étoient uniquement pour objet de fourrager, & que le 19 ils étoient rentrés dans leurs cantonnemens, amenant avec eux plusieurs milliers de mulets chargés de provisions, beaucoup de bêtes à cornes, & quelques prisonniers.

Des lettres de Rome portent que *Monsieur*, frère de Capet, étoit arrivé dans cette ville avec deux seules personnes à sa suite; elles ajoutent qu'il a envoyé à la Porte-Ottomane un agent chargé de disposer le divan en sa faveur. C'est une négociation fort extraordinaire que celle-là, sur-tout si elle est vraie.

A L L E M A G N E.

Dé Francfort, le 23 novembre.

Le 24 de ce mois, le premier bataillon des gardes

prussiennes est arrivé dans cette ville où il demeurera en cantonnement.

Malgré tout ce qu'on a répandu de bruits de paix prochaine, il semble que les alliés songent à profiter du répit que la saison va donner aux opérations militaires pour se renforcer sur le Rhin, & pour obtenir au moins que ce fleuve leur serve de barrière contre la France. La Prusse qui a souvent varié dans ses projets pendant la guerre actuelle, vient d'envoyer ordre aux 20,000 hommes qu'elle avoit détachés de son armée pour se porter du côté de la Silésie, de rétrograder & de revenir sur le Rhin.

Les Autrichiens font filer beaucoup de troupes du côté de Manheim. Enfin, depuis quelques jours, on n'entend point de canonnade du côté de Mayence.

On écrit de Coblenz que les Français ont élevé une forte batterie de canons au-dessus du palais électoral, & qu'ils ont pratiqué des embrasures dans les murs qui entourent le château, afin de mettre cette place en état de défense.

Depuis quelques jours, on a vu sur l'autre rive du Rhin un grand nombre de paysans, conduisant des chevaux que les Français ont, sans doute, mis en réquisition. Ils ont fait conduire aussi dans la Moselle tous les bateaux qui se trouvoient sur le Rhin, & ils ont jetté un pont de bateaux sur la Moselle auprès du village de Mosselvitze.

En général, les dispositions faites sur les rives opposées du Rhin semblent avoir pour objet de part & d'autre d'assurer la tranquillité des cantonnemens respectifs pendant la rigueur de la saison.

Nos politiques présument que ce temps sera employé en négociations, & cependant la coalition ne néglige rien pour se mettre en mesure, dans le cas qu'une nouvelle campagne soit forcée pour elle.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 21 frimaire (11 décembre, v. st.)

La majeure partie de l'armée du Nord commence à prendre des cantonnemens sur la Meuse & sur le Waal, la saison devenant chaque jour plus rigoureuse dans le terrain humide où elle se trouve : un grand nombre de baraques ont été construites pour y recevoir les troupes, qui déjà commencent à les occuper. Ces dispositions n'ont rien changé au blocus de Grave & de Bréda, & il ne paroît pas même que les généraux républicains se désistent du projet de s'emparer du fort Saint-André, & par conséquent de l'isle de Bommel & du cours du Waal.

Quant aux armées alliées anglaise & hollandaise, toujours occupées à se retrancher derrière des fleuves & des inondations, elles profitent du relâche que l'armée française leur laisse, pour tâcher de couvrir l'intérieur des provinces de l'union.

Suivant des lettres de Nimegue, le parti stathouderien s'agit avec fureur en ce moment pour prolonger son despotisme ; tous les moyens lui sont également bons pour cela : les arrestations viennent de recommencer à Amsterdam ; & même à la Haye ; l'on n'a pas besoin de dire que ce sont les meilleurs patriotes qui sont incarcérés. Dans la première de ces villes, il a été mis une garnison de 10 mille hommes pour en contenir les habitans ; elle est composée des troupes prises par les Français dans les places qu'ils ont conquises, quoique ces troupes aient juré de ne plus porter les armes contre la république, pendant toute la durée de la guerre actuelle.

Le 8, plusieurs gros détachemens de troupes républicaines se sont avancés jus qu'aux portes de Berg-Op-Zoom, où elles ont enlevé un poste hollandais, qui ne s'attendoit nullement dans ce moment à être attaqué. Une partie de la garnison de la place étant sortie pour protéger ce poste & obliger l'ennemi à la retraite, elle a été forcée de rentrer avec perte sans avoir pu y réussir. Après cette glorieuse action, les braves soldats de la république ont regagné leurs cantonnemens, emmenant avec eux des prisonniers & des fusils pris sur l'ennemi.

Hier, décadi, a été un jour de fête & d'allégresse pour les habitans de cette ville. L'arbre de la liberté a été planté vis-à-vis du temple de la Raison, avec toute la solennité que mérite une telle cérémonie. Toute la garnison sous les armes étoit rangée en haie dans les rues où le cortège devoit défilier. Les représentans du peuple & toutes les autorités constituées assistoient à cette fête, & précédoient un char où la Liberté étoit assise : une musique nombreuse & excellente exécutoit les morceaux consacrés à la révolution française. Arrivé sur la place nationale, l'arbre chéri des hommes libres fut élevé au milieu des cris répétés d'une multitude de spectateurs qui faisoient retentir les airs d'acclamations redoublées. Le soir il y eut spectacle gratis, qui a été terminé par un grand bal également gratis.

FRANCE.

De Paris, le 26 frimaire.

Parmi les tableaux épouvantables des horreurs de la dernière tyrannie, on a distingué avec raison celui qui a été présenté par Grégoire à la convention nationale. Ce représentant vient de faire un second rapport non moins terrible sur le vandalisme des oppresseurs de la patrie. C'est

là qu'on voit combien l'énergie & la pensée les faisoient frémir. Ils avoient défendu à nos théâtres de jouer Brutus à cause de ces deux vers :

Arrêter un Romain sur de simples soupçons,
C'est agir en tyrans, nous qui les punissons.

Et Mahomet, à cause de ceux-ci :

Grands Dieux ! exterminiez de la terre où nous sommes
Quiconque, avec plaisir, répand le sang des hommes.

Si on pouvoit plus avant les recherches sur cette manière de tuer la pensée libre & forte, peut-être trouveroit-on que souvent un hémistiche a suffi pour produire un bel ouvrage de théâtre : on se rappelle que scandaleux tapage causa, de la part d'un vandale, ce beau trait de Caius-Gracchus : *Des loix, et non du sang.*

Croiroit-on que de telles proscriptions avoient lieu jusques dans le tribunal de Robespierre. Le célèbre Lavoisier témoignoit à Dumas le désir de monter quinze jours plus tard à l'échafaud afin de compléter quelques expériences de chymie, utiles à la république : elle n'a plus besoin de chymistes, répondit le barbare, & Lavoisier périt.

Il paroît que le rassemblement des ouvriers avoit été excité par une horde de malveillans qui cherchoient à ramener le trouble dans cette commune. La fermeté de la convention, le patriotisme des bons citoyens qui ont vu le piège qu'on leur tendoit, ont déjoué ce complot ; & on est revenu aux vrais principes, en écartant de cette commune des ateliers qui n'auroient jamais dû y être établis, si ceux qui les avoient imaginés, n'avoient pas pensé qu'ils se faisoient ainsi un appui contre la raison qui commençoit à éclairer leurs projets ruineux & tyranniques. Quoi qu'il en soit, la tranquillité générale n'a point été troublée par ce nouvel essai de la malveillance, & tous les citoyens ont veillé de concert pour le faire avorter.

Les mêmes malveillans se plaisent à répandre qu'il surgit de nouveaux troubles dans les départemens. Qu'on ne s'en inquiète point. Le passage subit de la tyrannie à la justice ne peut se faire sans que les missionnaires de Robespierre, qui avoient accaparé presque toutes les administrations de la république, n'aient quelque chose à souffrir : ce sont ces missionnaires qui envoient ici leurs cris exagérés, & que la malveillance exagère encore. Mais le retour à l'ordre les étouffera bientôt partout, & les bénédictions générales du peuple se feront alors entendre sans mélange de ces sifflemens que la tyrannie pousse jusqu'au moment de sa mort.

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

*Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.**Séance du 23 frimaire.*

A l'ouverture de la séance, Carrier a dit : « Comme par des conseils funestes & des ménagemens inutiles, j'ai pu, dans plusieurs circonstances, avoir caché la vérité, comme il existe une multitude de faits & d'événemens dont je ne me suis pas rappelé & dont je ne me rappelle pas encore ; je prie le tribunal de me faire des

questions : si tous ces détails ne se représentent pas à l'instant à ma mémoire , je les donnerai le lendemain. Je ne fais rien. Il est vrai que par des conseils , par des ordres supérieurs ou égaux aux miens , j'ai quelquefois été obligé de frapper ceux que la loi désignoit ; mais je n'ai jamais participé aux détails des exécutions. Si les Nantais étoient vrais , ils diroient que plus d'une fois ils m'ont vu pleurer , sans en connoître les motifs. Des ordres que j'ai reçus , plusieurs sont égarés : je livrerai ceux qui me restent , & je donnerai des preuves de ma franchise.

Celui qui a paru donner le plus d'impulsion à tous ces mouvemens , c'est Lalloué ; il se disoit l'ami & l'envoyé de Robespierre : à cette époque , vous le savez , Robespierre étoit estimé.

Quant au dîner sur la galiotte , un jour j'avois mal à la tête ; plusieurs personnes étoient chez moi. (Il les a nommées). On m'engagea , pour me dissiper , à aller dîner sur cette galiotte , nous nous y rendîmes tous , mais sans mauvaises intentions ; je ne rappelle pas du tout ce qui y fut dit , mais je promets de dire la vérité toute entière , & de donner tous les renseignemens que ma mémoire fournira.

Vigneron & Bolot , tous deux députés à la convention , ont parlé en faveur de l'adjudant-général Lefevre.

Lebatteux , âgé de 29 ans , aubergiste & directeur des postes à Rhedon , détenu , a déclaré avoir été chargé , par Carrier , de marcher à la tête d'une armée révolutionnaire dans le Morbihan , avec des ordres arbitraires qui sont sous ses scellés.

Carrier a dit que ce n'étoit pas une armée révolutionnaire , mais un bataillon de l'armée de Mayence ; & qu'à la suite de ces bataillons étoit toujours un administrateur.

Le président a ensuite interpellé le témoin de déclarer , 1°. si parmi plusieurs habitans des campagnes qui s'étoient retirés dans une église , il n'en avoit pas fait fusiller huit sur le cimetière , dont deux avoient des certificats de civisme ?

Il a répondu qu'on les lui avoit désignés comme des chefs de brigands.

2°. S'il n'avoit pas fait creuser leurs tombeaux avant de les fusiller ?

Il a répondu que non.

3°. S'il n'avoit pas fait massacrer un citoyen qui s'étoit sauvé de cette église ?

Il a répondu qu'il l'avoit appris depuis.

4°. S'il avoit levé des taxes ?

Il a répondu qu'il avoit fait contribuer environ 15 mille livres , dont il en a compté 11 mille au receveur du district de Roche-Sauveur , & qu'il préferoit lever des taxes à tuer les habitans. Il a ajouté qu'il n'avoit mis le feu qu'à une chapelle , & que les fagots qu'il avoit entassés à la porte de l'église de Noyal-Muzillac étoient pour forcer ceux qui s'y étoient retirés , à livrer leurs chefs.

On lui a observé qu'il n'existoit plus de brigands dans cette commune ; qu'il est constant que l'attroupement avoit été dissipé , & que la force armée étoit rentrée à Vannes. Il a prétendu le contraire.

On a lu l'ordre de Carrier donné à Avril & à Lebatteux , à qui on a fait remarquer qu'il ne pouvoit faire de pareilles exécutions en vertu de cet ordre. Il a répondu que Carrier lui avoit écrit qu'il se chargeoit de tout.

Lebatteux est aussi convenu avoir fait incarcérer Mou-

quet , apothicaire de l'Orient , pour avoir annoncé à la société populaire la loi du 14 frimaire , qui supprime les armées révolutionnaires. Il a dit en outre qu'il fut emprisonné par ordre de Tréhouard , & qu'un arrêté de Carrier le mit en liberté ; arrêté qui déclare infâme l'arrestation prononcée contre lui , déclare ennemi de la république & traître à la patrie tout individu qui oseroit attenter à sa personne & à sa liberté , fait défense d'obéir aux ordres du représentant Tréhouard , à qui Carrier impute d'avoir mal rempli sa mission , & de s'être déclaré partisan des fédéralistes , royalistes , modérés & contre-révolutionnaires.

Fayau , représentant du peuple , a dit qu'il avoit pensé que Chaux , Goullin & Carrier étoient patriotes.

Bô , représentant , a déclaré n'avoir reçu à Nantes aucune dénonciation contre Carrier.

Francastel , Hentz , Milhaud , Mirande , Duval , Beaujard , représentans du peuple , ont rendu justice à la probité & au patriotisme de Carrier.

Crosnier , dont nous avons parlé hier , a donné des renseignemens sur les 100 cavaliers brigands pris du côté de Niort , & auxquels , suivant lui , on avoit fait rendre les armes. Quatorze ou quinze freres d'armes & moi , a-t-il dit , les conduisîmes sur la place du département , à Nantes , avec leurs chevaux. Nous y arrivâmes à trois heures après midi. Un de mes camarades en instruisit Carrier , qui répondit que cela ne le regardoit pas , mais bien le comité. Je me retirai à neuf heures du soir ; j'ignore ce qu'ils sont devenus.

Crosnier , interpellé , a répondu qu'il étoit né à Congy , près Meaux ; qu'il étoit ci-devant laboureur à Malnou ; qu'en 1789 , un revers lui fit perdre sa fortune & son état ; qu'il vint à cette époque à Paris ; qu'ayant été accusé d'avoir dit qu'il vouloit tuer le roi , il fut acquitté par le tribunal criminel du département de Paris ; qu'il fut placé aux assignats & au timbre , & ensuite nommé par le ministre de la guerre inspecteur des relais militaires.

Interpellé de déclarer où il étoit les 2 & 3 septembre , il a répondu qu'il étoit chez lui , rue des Grands-Augustins.

Carrier — Je vois où tend la dernière interpellation faite à Crosnier : je ne connois pas toute sa conduite ; je l'ai vu au café Beaucaîne & aux Jacobins. Il s'est très-bien conduit à l'armée.

Crosnier. — Je suis le volcan de la révolution ; j'ai eu des ennemis ; mais je ne crains rien.

Topineau-Lebrun. — J'ai vu le témoin aux Jacobins , en butte à ceux qui prenoient alors le parti de Dumouriez. Les événemens ont prouvé que Crosnier avoit raison.

Réal. — Carrier a dit , il y a deux jours , & il a répété aujourd'hui qu'il révéleroit de grands secrets ; je l'invite , je le somme même de faire ses déclarations.

Carrier. — Outre les décrets , j'avois des ordres de ne faire aucun quartier aux brigands qui avoit passé la Loire. Lalloué vint à Nantes , je ne prétends pas l'inculper ; mais il me dit qu'il avoit une mission de Robespierre , & que , dans peu , le gouvernement m'enverroit un commissaire. Il m'ajouta qu'il entroit dans le plan du gouvernement d'alors , de ne pas plus laisser subsister de prêtres que de brigands. A cette époque , je donnai l'ordre qu'on connoît à Lamberty ; il m'en fit donner un autre pour retirer la garde qui étoit sur la gabote des prêtres ; & ils furent noyés ; mais je n'ai jamais commandé de noyer les femmes. Les agens ont passé leurs

pouvoirs ; c'étoit Lalloué qui étoit à la tête de ces expéditions.

J'ai égaré beaucoup de pièces ; si je les retrouve , je les donnerai ; si elles sont perdues , il est inutile de parler. Je suis dévoué : ma vie n'est rien ; mais je déclare , pour ma mémoire , que mon cœur n'a jamais participé à aucune expédition.

Carrier a encore rappelé les circonstances terribles où il s'étoit trouvé ; les dénonciations de conspirations ; les propositions faites de fusiller ou de juger en masse les prisonniers de Nantes ; l'état de cette ville , & de la Vendée.

On lui a fait plusieurs interpellations sur son apparition , le 16 frimaire , au greffe du comité , où les ordres furent donnés , en sa présence , à Colas & à Affilé , de préparer les bateaux à Soupapes ; sur ce qui a précédé & accompagné la noyade du 24 au 25 ; sur l'ordre d'une prétendue translation de prisonniers à Belle-Isle , signé par Carrier , postérieurement à leur noyade ; & pour la couvrir , il a donné des réponses vagues ; mais il a promis de se rappeler ces faits , & de déclarer demain ceux sur lesquels il n'a pas encore donné des renseignemens positifs.

Du 24.

Trois cent sept témoins ont été entendus dans l'affaire du comité de Nante. A neuf heures & demie , le président a demandé aux accusés s'ils avoient encore quelques interpellations à faire. Les jurés en ont fait plusieurs à Carrier ; il y a répondu & déclaré que beaucoup de détails lui sont échappés ; qu'il avoit repassé cette nuit tous les faits sur lesquels il fut interpellé hier ; qu'il ne s'en rappelloit pas , & qu'on pouvoit prendre ses incertitudes pour des aveux.

On m'a demandé , a dit Carrier , les preuves que le gouvernement avoit eonnu les mesures dont il est question ; je les avois ces preuves , il m'en restoit encore quelques-unes il n'y a pas long-temps , je n'ai pas voulu les conserver , j'ai voulu tout ensevelir avec moi , &c.

A dix heures & demie , les débats ont été fermés.

Le substitut de l'accusateur public a retracé , avec impartialité , clarté & précision , tous les faits de cette volumineuse procédure.

(A midi , Tronçon-Ducoudrai a pris la parole & a prononcé un discours , dont nous donnerons demain l'analyse).

Aujourd'hui 5 , le tribunal a suspendu les débats , pour les reprendre ce soir à cinq heures , & terminer sans désemparer.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de REUBELL.

Séance du 25 frimaire.

Un membre propose d'employer aux travaux de l'agriculture les prisonniers faits sur les espagnols. — Renvoyé aux trois comités.

Paganel , au nom du comité des secours , fait un rapport sur les nombreux abus qui regnent dans les maisons de détention de Bicêtre , la Salpêtrière & Vincennes. Il propose ensuite , & l'assemblée décrète , que les femmes & filles qui se trouvent détenues dans ces maisons , seront transférées à Paris dans la maison Lazare. Le comité des secours est chargé de présenter un plan de travail pour ces femmes , & de prendre les mesures convenables pour établir le bon ordre dans leur prison.

La convention nationale décrète qu'il sera tiré de la caisse à trois clefs pour être versé dans celle de la trésorerie , une somme de 201 millions , montant des dépenses extraordinaires du mois dernier.

Dubois-Crancé , au nom du comité de salut public , propose à l'assemblée de décréter qu'il ne sera dorénavant accordé de congés aux militaires qu'autant qu'ils seront dans le cas prévu par la loi du 2 thermidor dernier , & qu'ils se seront conformés à cette loi. — Adopté.

On observe qu'il ne seroit pas juste de ne plus accorder de congés , si l'on ne révoquoit en même tems ceux qui l'ont été jusqu'à ce jour.

Un membre croit qu'une proclamation pour retenir ou rappeler tous les militaires à leur poste , seroit suffisante. (Il se fait du bruit.) L'assemblée , dit l'opinant , peut rejeter mon opinion , mais elle doit m'entendre ; j'use du droit que chacun a ici de dire ce qu'il croit utile. (On applaudit.) Et je devois à nos braves guerriers de dire qu'une proclamation seroit suffisante pour les rappeler à leur devoir & à la défense de la liberté.

L'assemblée décrète que les militaires qui ont obtenu des congés de plus de trois décades , seront tenus de rejoindre leurs corps respectifs dans l'espace d'un mois , non compris le tems de route déterminé par la loi. Le décret sera précédé d'un considérant.

Un membre demandoit que le délai , pour les officiers qui se trouvent à Paris , ne fût que d'une décade.

La question préalable , dit Duroi : il faut que la loi soit égale pour tous. — On applaudit , & l'on passe à l'ordre du jour.

Un membre demande que l'on fasse partir pour les régimens qu'on leur assignera , les jeunes gens qui étoient compris dans la première réquisition , & qui se sont procurés , dit-il , des exemptions , je ne sais comment. (On applaudit.)

Duquesnoi appuie vivement cette proposition : Vous vous êtes prononcés , dit-il , contre les bruits de paix semés par les aristocrates ; vous voulez faire la guerre à mort aux tyrans : n'attendez donc pas l'entrée de la campagne pour compléter vos cadres ; s'ils l'eussent été , l'hiver dernier nos succès de cette campagne eussent été plus prompts ; mais nos troupes ne se sont trouvées entièrement prêtes qu'au mois de juin.

Cambacérés observe que le comité s'occupe de ce qui fait l'objet de la motion des préopinans , mais que la loi à cet égard demande à être combinée avec ce que le bien public exige d'ailleurs. Il demande le renvoi au comité de salut public , pour faire son rapport dans une décade. — Ordonné.

Monnot fait rendre les décrets suivans :

La convention nationale , après avoir entendu le comité des finances , décrète que le délai accordé aux créanciers de la dette publique , dont les créances sont au-dessous de 50 livres , pour réclamer leur remboursement , est prorogé de six décades.

La convention nationale , après avoir entendu le comité des finances , décrète que le délai pour la remise à faire par la trésorerie nationale , par les compagnies financières des certificats exigés par les articles VIII & IX de la loi du 29 fructidor , est prorogé jusqu'au 1^{er} ventôse prochain.

Le reste de la séance est consacré aux pétitionnaires , dont les demandes sont renvoyées aux divers comités qu'elles concernent.